

## **ASSOCIATION OING-SERVICE**

Maison des Associations

1, place des Orphelins, F - 67000 STRASBOURG

Inscrite au registre des associations Tribunal judiciaire de Strasbourg Vol 72, Fol 105

---

### **Assemblée générale 9 avril 2024, 17h00-17h35 en format hybride (Conseil de l'Europe et visioconférence/KUDO) Compte-rendu**

#### **adopté par l'Assemblée générale du 16 octobre 2024**

Instructions de vote : La présidente, Annelise Oeschger, explique qu'il sera voté par main levée pour les personnes présente et via message sur la plateforme Kudo pour celles qui assistent en ligne.

La présidente remercie les membres du Bureau pour la bonne coopération.

#### **1) Accueil et adoption ordre du jour - vote**

L'ordre du jour est adopté sans aucune remarque.

#### **2) Nomination du rapporteur**

La secrétaire, Joyce Herrent, est désignée rapporteur.

#### **3) Adoption du compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023 – vote**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **4) Rapport moral 2023**

Le rapport moral est présenté par la vice-présidente, Marie-Claire Galibert.  
Il est adopté à l'unanimité.

#### **5) Présentation comptes et rapport financier 2023**

La trésorière, Heleen Jansen, remercie les 131 OING qui ont honoré leur cotisation 2023 et qui ont contribué au résultat de 19'700 €, qui est significativement supérieur au résultat des années précédentes. Le Bureau s'en réjouit et espère que ce résultat sera au moins égalé en 2024.

L'expert comptable, Philippe Burcklé, expose les comptes et le rapport financier.  
En conclusion, le résultat est légèrement positif.

Un membre exprime le souhait que les comptes soient également présentés en anglais. La présidente promet qu'il sera procédé ainsi pour les comptes 2024.

La question d'un membre permet à la présidente d'expliquer que le principe de la parité, instauré par le Comité des ministres, entre la subvention du Conseil de l'Europe et les cotisations des OING membres signifie que le Conseil de l'Europe verse la globalité de sa subvention uniquement si les OING ont cotisé au moins le même montant, et ceci jusqu'à une limite fixé par le Conseil de l'Europe et qui est actuellement de 16'000 €/an.

La présidente constate qu'en plus de la subvention, le Conseil de l'Europe soutient l'Association OING-Service également en nature, mettant à disposition des travaux de secrétariat pour le site web, ainsi que la salle de réunion, l'interprétation et la technique pour ses Assemblées générales.

Une question concerne la recherche d'autres sources de financement. La présidente confirme que ceci est possible et que cela avait déjà été essayé, sans succès, auprès de l'UE avec un projet en partenariat avec d'autres organismes. OING-Service reste ouvert à cette possibilité et cela se fera en consultation avec la Commission permanente, notamment s'agissant d'éventuels fonds proposés par un Etat.

#### **6) Rapport réviseur aux comptes – vote**

Le réviseur aux comptes, Jean-Pierre Demange, expose que les comptes ont été révisés grâce à tous les documents adéquats qu'il a réceptionnés à cette fin.

Il constate une augmentation sensible des frais de déplacement ce qui témoigne du dynamisme de la Conférence des OING. Il rend certains bénéficiaires attentifs à l'importance de fournir tous les justificatifs de dépense.

Il remercie particulièrement la présidente et la trésorière.

N'ayant trouvé aucun élément non-conforme à la loi ou aux règlements il propose à l'Assemblée générale d'approuver les comptes 2023 et de donner quitus au Conseil d'administration.

Il est procédé au vote: aucune opposition, deux abstentions.

Quitus est donné au Conseil d'administration

#### **7) Présentation du projet de budget 2024 - vote**

Pour l'année à venir, il est prévu 18.000 € de cotisation et 16.000 € de subvention du Conseil de l'Europe pour OING-Service. Ce qui donne une prévision de budget de 34.000€.

Le budget est adopté à l'unanimité.

#### **8) Montants cotisation annuelle 2025**

Malgré l'augmentation des frais notamment de séjour, le Conseil d'administration propose que les montants de la cotisation annuelle restent inchangés - ceci en prenant en compte que de nombreuses OING sont sensiblement touchées par des restrictions budgétaires et l'augmentation des coûts de la vie.

Montants proposés: 150 € ordinaire, 100 € minimal, 200 € ou plus montant de soutien.

La proposition est adoptée avec une voix contre.

#### **9) Divers**

Rien à signaler.

La Présidente clôture l'Assemblée générale et remercie toutes les personnes participantes ainsi que les interprètes et techniciens.

Les membres remercient le Bureau d'OING-Service pour le travail effectué et son efficacité.